



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6564^e séance

Vendredi 24 juin 2011, à 10 heures
New York

<i>Président :</i>	M. Messone	(Gabon)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Crowley
	Allemagne	M. Eick
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Dunlop
	Chine	M. Yang Tao
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	M. Dunn
	Fédération de Russie	M. Agasandyan
	France	M ^{me} Le Fraper du Hellen
	Inde	M. Shri Anand Sharma
	Liban	M. Assaf
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Roscoe

Ordre du jour

La situation en Somalie

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité redit son attachement à la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et l'unité de la Somalie. Il réaffirme son soutien à l'Accord et au processus de paix de Djibouti comme base de règlement du conflit en Somalie. Il réaffirme aussi la nécessité d'adopter une stratégie globale qui permettra de favoriser l'instauration de la paix et de la stabilité en Somalie grâce aux efforts concertés de toutes les parties prenantes.

Le Conseil accueille avec satisfaction la signature de l'Accord de Kampala le 9 juin et félicite le Président Museveni et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Augustine P. Mahiga, du dynamisme dont ils ont fait preuve pour faciliter cet accord.

Le Conseil engage les signataires de l'Accord de Kampala à honorer leurs engagements. Il note que M. Abdiweli Mohamed Ali a été nommé Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition et appelle de ses vœux la constitution rapide d'un nouveau Cabinet. Il demande aux signataires d'agir en toute conviction et dans la cohésion et l'unité pour mener à bien les tâches de transition énoncées dans l'Accord de Djibouti et la Charte de transition. Il demande aux institutions fédérales de transition de mettre en place des institutions largement représentatives à la faveur d'un processus politique à terme sans exclusive, en tenant compte de la nécessité de veiller à ce que les femmes participent à la vie publique.

Rappelant, à cet égard, les réunions qu'il a tenues avec les parties somaliennes à Nairobi le

25 mai, le Conseil engage les institutions fédérales de transition à consulter largement les autres parties somaliennes, notamment les administrations locales et régionales, et à collaborer étroitement avec les pays de la région, les organisations régionales et la communauté internationale dans son ensemble. Il se félicite de la tenue prochaine d'une réunion consultative, à laquelle participeront les institutions fédérales de transition et toutes les parties prenantes somaliennes, le but en étant d'arrêter une feuille de route, assortie d'échéances et d'objectifs précis, qui viendrait définir les principales tâches et priorités des institutions fédérales de transition pour les 12 prochains mois. Le Conseil dit que son appui futur aux institutions fédérales de transition sera subordonné à l'achèvement de ces tâches. Il invite instamment toutes les parties prenantes somaliennes à participer de manière constructive et responsable à cette réunion.

Le Conseil réaffirme qu'il incombe au premier chef aux Somaliens de réaliser la paix, la sécurité et la réconciliation dans leur pays. Il rappelle que des mesures ciblées pourraient être imposées contre ceux qui se livrent ou apportent un appui à des actes qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité de la Somalie, notamment des actes qui mettent en péril l'Accord de Djibouti ou le processus politique ou qui menacent par la force les institutions fédérales de transition ou la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), qui violent l'embargo sur les armes ou qui font obstacle à l'apport de l'aide humanitaire destinée à la Somalie ou à l'accès à cette aide.

Le Conseil salue les progrès accomplis par l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes dans l'entreprise de consolidation de la sécurité et de la stabilité à Mogadiscio ainsi que les sacrifices considérables consentis par ces forces. »

Cette déclaration sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote [S/PRST/2011/13](#).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 55.